

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_07_006

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 02 juillet 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Richard DAVID, Virginie PELISSIER, Sylvia BENETEAU, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Jean-René GRASSET, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE pouvoir à Gaétane GABORY
Guy CAILLAUT pouvoir à Jacky COURANT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Françoise COUTAULT pouvoir à Sandra BELLANGER
Isabelle VATELOT pouvoir à Yvette DE BARROS
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Hélène MARCHAND pouvoir à Magalie ALLAIRE
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Valéry DUBILLOT, Guillaume MOREL

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION POUR TRAVAUX SOUTERRAINS - SIEML - SAINT FLORENT LE VIEIL

Mme L. NAUD, adjointe à la Voirie et à la Mobilité, expose à l'assemblée que dans le cadre de la pose de bornes « IRVE » (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) sur le parking de l'Intermarché de Saint-Florent-le-Vieil, le SIEML doit effectuer des travaux d'extension de la Basse Tension en passant par une parcelle communale qui longe la route de Beaupréau.

Le SIEML souhaite établir une convention pour travaux souterrains avec la Commune de Mauges-sur-Loire qui donne le droit au SIEML de :

- Etablir à demeure dans une bande de 0,4 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1 mètre ainsi que ses accessoires (sans coffret),
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Les travaux mentionnés sont entièrement à la charge du SIEML.

VU l'avis favorable de la Commission Voirie et Mobilité du 3 juin ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 2 juillet 2026 ;

Arrivée de Madame Angéline RICHOU à 19h22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	63

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser M. G. PITON, Maire de Mauges-sur-Loire, à signer la Convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 55
Nombre de votants : 63
(dont 8 pouvoirs)

Signé le 10 juillet 2026
Le Maire
Gilles PITON